



SUPPRESSION DU DISPOSITIF SCCELLIER : UNE GRAVE ERREUR ET UNE DECISION NEFASTE POUR LE LOGEMENT

Le Gouvernement vient d'annoncer la suppression du dispositif Scellier à fin 2012. La Fédération des promoteurs immobiliers déplore cette décision qui constitue une grave erreur et va à l'encontre des intérêts des Français.

La Fédération des Promoteurs Immobiliers rappelle tout d'abord

- que les bailleurs privés représentent aujourd'hui plus de 25% du parc de logements, ont créé 850 000 logements en 10 ans et en mettent sur le marché 75 000 nouveaux chaque année,
- que c'est grâce aux dispositifs d'aide à l'investissement locatif que, pendant cette même période, les loyers n'ont augmenté que de 30% tandis que les revenus des ménages ont crû de 43 %
- et qu'un tiers des nouveaux logements est proposé à des ménages à revenus moyens et intermédiaires qui trouvent ainsi une alternative au logement social et peuvent ainsi connaître un « parcours résidentiel ».

La Fédération condamne une décision néfaste à court, moyen et long terme :

- Cette décision met à brève échéance en danger la construction de logements qui contribue de façon importante à la croissance économique (12% du PIB marchand), représente plus de 100 000 emplois directs et apporte 2,0 Mds€ de recettes à l'Etat et 600M€ aux collectivités locales ;
- A moyen terme, cette décision va aggraver les difficultés que rencontrent les Français pour se loger, faire augmenter les loyers et restreindre la mobilité des personnes, aggravant ainsi encore le chômage et les difficultés que connaissent beaucoup d'entreprises à trouver les personnels nécessaires à leur développement ;
- A long terme, cette décision va augmenter encore la pénurie de logements (plus de 500 000 déjà), accentuer le sentiment de déclassement social dont souffrent beaucoup de nos compatriotes, pousser les loyers à la hausse, diminuant encore davantage le pouvoir d'achat, et ralentir le développement d'un parc de logements éco-performants.

Pour Marc Pigeon, président de la Fédération des promoteurs immobiliers, la suppression de l'avantage accordé à l'investissement locatif est « une grave erreur qui va durablement peser sur l'activité économique, l'emploi et les conditions de vie des Français, tout particulièrement les ménages à revenus modestes et moyens. Le Gouvernement ne mesure pas la gravité de la situation du logement et son poids dans l'économie et, avec cette mesure hâtive, porte un rude coup au pouvoir d'achat des Français et compromet l'avenir».

C O N T A C T S

Marc PIGEON
Président
www.fpiFrance.fr

Catherine ZOU
Chargée de communication et de relations presse
Tél. : 01 47 05 44 36 - Fax : 01 47 53 92 73
mail : c.zou@fpiFrance.fr